

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

Auberive,  
Le 13 août 2025

Madame, Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Maire,

Le Comité Syndical réuni le 20 mars 2024 a décidé d'appliquer les tarifs du m3 de cession en bloc comme suit pour l'automne 2025/2026 :

	<b>Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer</b>	<b>Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer</b>	<b>Exploitation au delà de 30 m3 ou au delà de 7 m3</b>	<b>Cessionnaires extérieurs aux communes membres</b>
Cessions en exploitation facile	7.50 € m3	7.50 € m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50 € m3	5.50 € m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.
Cessions en exploitation difficile	3.00€ m3	3.00€ m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.

Les personnes intéressées pour exploiter les cessions en bloc **devront s'inscrire en mairie avant le 01 octobre 2025** à l'aide du formulaire d'inscription joint. **Toute inscription non remplie correctement et ou non signée par le cessionnaire ne sera pas prise en compte.**

## **RAPPEL :**

**Le port des équipements de protection individuelle (pantalon, casque, etc...est obligatoire**

**Nous vous rappelons qu'il est interdit aux cessionnaires d'exploiter du bois dans le but d'en faire un commerce.**

**NOUVEAUTE : Le règlement des cessions par chèque « Energie » est possible.**

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président  
Franck ADAM

**Inscription jusqu'au 01 octobre 2025 dernier délai.**

**Partie à remettre à l'agent ONF  
par la mairie**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

**BULLETIN D' INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC**  
**AUTOMNE HIVER 2025/2026**

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :.....

N° TELEPHONE :.....

RESIDENCE PRINCIPALE (\*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (\*) 20 M3(\*) ou 30 M3 (\*)

RESIDENCE SECONDAIRE : limité à 7m3 (\*) **Rayez la mention inutile.**

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc:  
NOM et PRENOM .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2025/2026 et **atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.**

Signature du cessionnaire.(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2025/2026	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50 € m3	7.50 € m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50 € m3	5.50 € m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ m3	3.00€ m3

**Le port des équipements de protection individuelle (pantalon, casque, etc...) est obligatoire.**

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net

**Inscription jusqu'au 01 octobre 2025 dernier délai**

**Partie à remettre au cessionnaire**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

**BULLETIN D' INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC**  
**AUTOMNE HIVER 2025/2026**

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :.....

N° TELEPHONE :.....

RESIDENCE PRINCIPALE (\*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (\*) 20 M3(\*) ou 30 M3 (\*)

RESIDENCE SECONDAIRE (\*) : limité à 7m3 (\*) **Rayez la mention inutile.**

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc :  
NOM et PRENOM .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2025/2026 et **atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.**

Signature du cessionnaire.(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2025/2026	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50 € m3	7.50 € m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50 € m3	5.50 € m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ m3	3.00€ m3

**Le port des équipement de protection individuelle (pantalon, casque, etc...) est obligatoire.**

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net